

Décembre 2010

MAIRIE DE DAMMARTIN-EN-GOËLE



DAMMARTIN-EN-GOËLE



Mairie de Dammartin-en-Goële
Chef-lieu de canton avec un peu plus de 8 000 habitants, Dammartin-en-Goële est membre de la Communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien ainsi

que du Syndicat d'études et de programmation (SIEP) pour la révision du schéma directeur du canton de Dammartin-en-Goële. Ville centre, Dammartin-en-Goële regroupe les services publics et offre un centre ville commerçant, parsemé de monuments historiques, symboles d'une vitalité continue au long des siècles.

MAIRIE DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

79, rue du Général-de-Gaulle
77230 Dammartin-en-Goële
Tél. : 01 60 03 85 50

contact@dammartin-en-goele.fr
www.dammartin-en-goele.fr

Au carrefour des flux

Dammartin-en-Goële, « ville centre d'une ville trait d'union » comme il est indiqué au projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France (Dammartin-en-Goële, Rouvres, Othis, Saint-Mard, Longperrier) a vu sa population doubler depuis la fin des années 70.

Ce dynamisme démographique est dû principalement à la proximité de l'aéroport Charles-de-Gaulle où travaille environ un cinquième de la population active.

Ce territoire des franges de l'Île-de-France, qui est resté en ZAD (zone d'aménagement différé) pendant très longtemps, n'a connu qu'un développement économique très limité. Les politiques d'aménagement du territoire portées par la DATAR et les aides à l'installation d'entreprises portées par la Région voisine ont privilégié le développement d'activités à quelques kilomètres, hors Île-de-France.

De nombreuses initiatives de zones d'activités, communales et intercommunales, sont maintenant en cours de concrétisation, dont la ZA des Huants, dans le cadre de la ZAC de la Folle-Emprince à Dammartin-en-Goële.

Le territoire a porté jusqu'ici l'effort de développement du transport collectif, par l'intermédiaire d'un Syndicat mixte, qui maille le canton d'un réseau de lignes d'autobus à destination de l'aéroport.

La création du métro automatique du Grand Paris peut être l'opportunité de renforcer l'effort local de développement économique si la gare de maintenance prévue dans l'enceinte aéroportuaire est déplacée au Mesnil-Amelot, avec création d'une gare de voyageurs offrant une desserte à tout le nord Seine-et-Marnais.



Une population en croissance rapide

Passant de 4 000 habitants au début des années 80 à 8 000 aujourd'hui, la ville de Dammartin-en-Goële se situe aux franges de l'Île-de-France, limitrophe avec la Région Picardie et le département de l'Oise.

À proximité immédiate de l'aéroport Charles-de-Gaulle (une dizaine de kilomètres) le territoire est resté principalement agricole malgré ce développement démographique. Si la fonction résidentielle a connu une croissance très importante, celle du développement économique, des équipements et des services, ne l'a pas accompagnée.

Le dernier recensement montre qu'un cinquième de la population active de Dammartin-en-Goële travaille dans la zone aéroportuaire.

Cette population est encore appelée à croître dans les prochaines années. La ZAC de la Folle-Emprince (765 logements), verra les premières livraisons de logements à l'été 2011. Elle sera accompagnée par l'ouverture du lycée public (2012) et de son gymnase d'accompagnement, puis par différents équipements à destination de la population (école, centre de loisirs, salle de spectacles) et complétée par un centre commercial à vocation locale et une nouvelle zone d'activités de 16 ha.

Les transports

La question des transports a été portée au schéma directeur de la Région Île-de-France dès 1994, qui prévoyait alors le prolongement du RER B jusqu'à la gare de Dammartin – Juilly – Saint-Mard. Ce prolongement n'a pas encore été concrétisé. Or, dernière gare « carte orange » de cette ligne, elle est d'intérêt inter-régional, empruntée par les habitants du sud de l'Oise qui viennent grossir le flot des passagers franciliens.

Malgré sa proximité avec l'aéroport, la ville et le territoire ne disposent pas d'accès direct par les transports en commun aux zones d'activités, de fret et de passagers. Les communes du canton se sont regroupées dans un syndicat mixte qui a développé le maillage cantonal des transports en autobus à destination de l'aéroport. Ce dispositif est complété par l'offre Filéo, transport à la demande, qui permet aux salariés travaillant en horaires décalés de rejoindre la zone aéroportuaire la nuit.

Le réseau viaire n'a pas accompagné les développements locaux, cantonaux et inter-régionaux. Le sud Picardie, parti-

culièrement les communes directement limitrophes avec l'Île-de-France, a connu également un fort développement démographique. De nombreuses zones d'activités et commerciales se sont implantées à proximité immédiate. Ainsi, Dammartin-en-Goële comme le canton connaissent l'accroissement des flux de personnes et de marchandises sur un réseau viaire qui a été conçu pour le besoin de dessertes locales. La N2 est désormais régulièrement encombrée provoquant un trafic alternatif, parfois dense, sur le réseau secondaire. Les transports en commun, pris dans le flot, pâtissent de ces encombrements.

Un développement économique maillé

Bien que le territoire souhaite conserver très largement ses terres agricoles, différentes initiatives de développement économique ont cours actuellement, avec la création de zones d'activités communales ou inter-communales.

Trois zones inter-communales sont portées par la Communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien, dont fait partie Dammartin-en-Goële : celle de Saint-Mard en bordure de la N2, celle de Saint-Pathus, desservie par la N330 et celle de Moussy-le-Neuf.

Pour sa part, la commune de Dammartin-en-Goële a prévu l'extension de sa zone d'activités des Prés-Boucher dans le cadre de la ZAC en cours de réalisation, en ouvrant 16 ha aux Huants (Z.A. des Huants), qui seront aménagés par Cibex.

Ces initiatives, auxquelles s'ajoutent celles des autres communes du canton mais aussi celles des communes du sud-Oise, associées à la dynamique démographique de la commune et du territoire, conduiront dans les prochaines années à une progression significative des échanges et des déplacements. Ainsi, outre les questions des dessertes locales, c'est la gestion des grands flux dans les échanges avec la zone aéroportuaire qui sera plus aiguë. C'est pourquoi la commune





Parc de la Corbie

de Dammartin-en-Goële demande **que soit finalisé le bouclage de la A104.**

Le lycée public de Dammartin-en-Goële (ouverture 2012) offrira une formation professionnelle orientée vers les métiers de la logistique, qui est une des composantes de l'activité du fret dans la zone aéroportuaire. La ville demande qu'une diversification des enseignements professionnels soit prévue par l'Éducation nationale, par **l'ouverture du lycée aux formations liées aux métiers aéroportuaires** ainsi que par **l'installation de l'Institut supérieur de l'aéronautique**, préconisé par le rapport Dermagne, dans notre territoire.

La protection de l'environnement

Dammartin-en-Goële se situe pleinement dans le projet de territoire porté par le Conseil général de Seine-et-Marne, soucieux de l'équilibre environnement/habitat et environnement/activités. La ville a largement participé aux conférences territoriales concernant les trois cantons seine-et-marnais limitrophes de l'aéroport.

Dammartin-en-Goële a initié une réflexion de protection des buttes de la Goële, qui sont actuellement des zones boisées dont certaines en voie de mitage par une urbanisation non autorisée et d'autres très préservées et riches de biodiversité.

Sept autres communes se sont associées à cette démarche et portent actuellement, en collaboration avec la Région Île-de-France et l'Agence des espaces verts, une réflexion sur un périmètre régional d'intervention foncière concernant les zones agricoles. Une

prochaine rencontre le 19 janvier 2011 entre la Région, le Département de Seine-et-Marne et les communes permettra de finaliser ce projet.

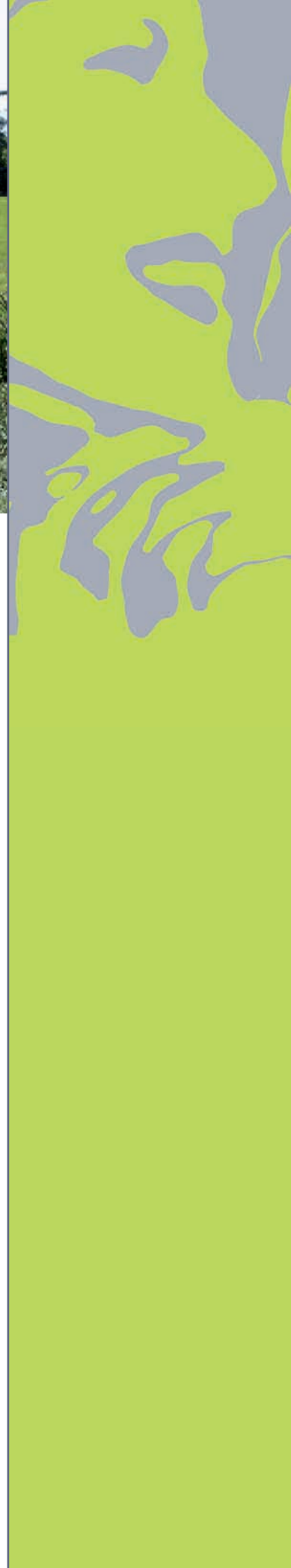
Parallèlement, la ville porte auprès des différentes instances, en particulier la Commission de concertation et de développement durable mise en place à la suite du rapport Dermagne et au sein de l'association « Ville aéroports », la question des nuisances sonores subies par les populations limitrophes de l'aéroport.

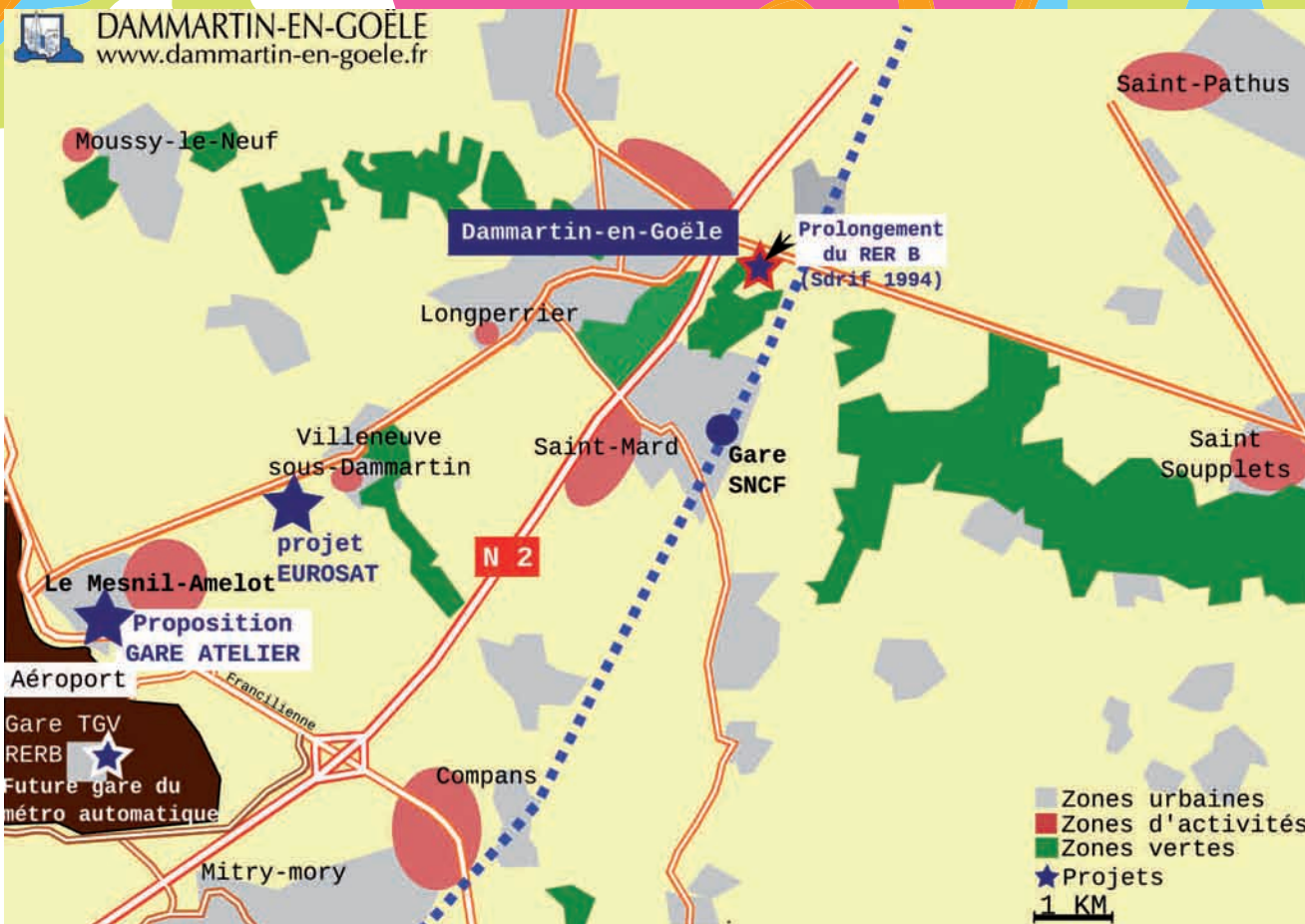
C'est en tenant compte des zones de bruit que Dammartin-en-Goële a choisi de créer sur son versant nord, non exposé, la ZAC de la Folle-Emprince.

Le métro automatique du Grand Paris, une opportunité

Au-delà des 40 gares prévues pour le métro automatique du Grand Paris, une gare de maintenance du matériel roulant est également envisagée au sein de la zone aéroportuaire.

La ville de Dammartin-en-Goële souhaite que cette localisation puisse être ré-étudiée afin que cette gare ouvre le territoire à l'aéroport en la situant dans notre canton et en lui permettant d'accueillir des passagers. La commune du Mesnil-Amelot, comme indiqué dans le cahier d'acteurs produit par le SIEP, pourrait accueillir cette gare qui donnerait à notre territoire des perspectives économiques nouvelles en le reliant en particulier à Marne-la-Vallée / Chelles, zones d'intérêt très proches et si difficiles d'accès (pôle universitaire, pôle de recherche, pôle d'emploi, pôle d'échanges, pôle commercial, pôle de loisirs).





Cette gare permettrait de réorganiser les transports collectifs des cantons environnants en offrant un débouché passagers aussi bien vers l'aéroport, vers Paris et vers les principales zones d'influence de notre Région mais aussi en irriguant le territoire nord-est de l'Île-de-France qui déploie depuis quelques années des initiatives significatives de développement économique et en lui offrant de nouvelles opportunités.

La commune de Dammartin-en-Goële demande que soit étudiée l'installation d'une gare d'accès voyageurs du métro automatique, en complément de l'atelier de maintenance, dans le canton de Dammartin-en-Goële, au Mesnil-Amelot.

Conclusion

La réalisation du métro automatique du Grand Paris pourrait être une opportunité économique et de développement durable pour notre commune et pour notre canton si, au-delà de la seule desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle depuis les zones denses de l'Île-de-France, il irriguait le nord de la Seine-et-Marne par le canton de Dammartin-en-Goële.

Depuis la création de l'aéroport, notre secteur a vu passer les avions et subi leurs nuisances. Il est temps que des infrastructures puissent apporter des plus-values à ce territoire qui a été l'oublié du développement de l'aéroport. Un développement de notre territoire, de notre commune, durable et harmonieux nécessite que soient pris en compte les impératifs du transport collectif alors même que le dynamisme démographique reste important, que les flux traversants s'accroissent, que de nombreuses zones d'activités communales et inter-communales voient le jour.

Pour porter cette dynamique et la relier aux zones proches, mais d'accès difficile, **le déplacement de l'atelier de maintenance du métro automatique du Grand Paris depuis la zone aéroportuaire vers le Mesnil-Amelot, avec la création d'une gare de voyageurs, serait un atout majeur.**